



LETTRE N° 7 DE L'UFC QUE CHOISIR CLERMONT-FERRAND

AOÛT SEPTEMBRE 2025

Des sujets d'été mais toujours avec une information utile !



RENCONTREZ-NOUS AU GRAND FORUM DES ASSOCIATIONS



Rendez-vous incontournable du secteur associatif de Clermont-Ferrand, le Grand Forum du **samedi 6 septembre, de 10 heures à 17 heures**, est une belle journée de rencontres entre les habitants et les associations organisée par la Ville de Clermont-Ferrand et l'Office Municipal du Sport (OMS). **Venez nous retrouver sur notre stand JEAN RICHEPIN (entrée avenue Vercingétorix)** où nous vous parlerons des dernières actions de l'UFC QUE CHOISIR : airbags TAKATA, pesticides dans l'environnement et l'alimentation, avenir des surfaces de vente dans la ville... Vous pourrez échanger avec les bénévoles actifs de votre association : alors, rejoignez-les !



L'AVION, C'EST PAS BIEN... MAIS C'EST SI BIEN



:

Une récente enquête sur l'usage de l'avion montre que les deux tiers de la population n'ont pas de prévention particulière vis-à-vis du transport aérien, mais que les moins de 35 ans sont à la fois ceux qui critiquent le plus son impact environnemental et qui l'utilisent le plus (près de la moitié des voyages effectués). La rapidité et surtout le prix valent bien une entorse aux principes.

EURO ET UNION EUROPEENNE : DEUX PERIMETRES DISTINCTS



En cas de projet de déplacement dans un des pays de l'UE il est nécessaire de bien vérifier où l'euro n'est pas accepté (sept pays dont le Danemark, la Suède et l'Europe du sud-est). Inversement des pays hors union l'acceptent (Kosovo, Montenegro), y compris des micros états (Monaco, Andorre, Vatican, St Marin). D'autres pays enfin ont leur propre monnaie mais leurs commerçants acceptent volontiers des paiements en euro, avec toutefois un taux de change défavorable au client (l'exemple le plus proche est celui de la Suisse).

VOUS DEVEZ ANNULER VOTRE RESERVATION TOURISTIQUE

Si vous avez versé un acompte, vous devrez payer le solde, sauf conditions générales de ventes plus favorables. Si vous avez versé des arrhes, vous les perdrez. Pour les réservations à l'hôtel ou dans un gîte, soyez prudent et consultez bien les conditions générales de vente (CGV) parfois redoutables mais qui sont « la loi des parties ». Un cas de force majeure vous exonère de vos obligations, mais prouver juridiquement son existence n'est pas simple (des problèmes de santé n'en sont pas). Les plateformes de réservation prévoient souvent des possibilités d'annulation avant une certaine date mais une assurance annulation peut être utile.



VOYAGES EN TRAIN OU EN BUS : VOUS RESTEZ RESPONSABLES DE VOS BAGAGES

Pour les voyages en train ou en bus, les bagages sont sous l'entière responsabilité du voyageur. Il faut donc éviter de mettre dans ses bagages des objets de valeur, de l'argent liquide ou ses papiers d'identité. Dans les trains, il est conseillé de ranger ses bagages « à portée de vue ». Pour les bus, il est recommandé de rester près de la soute avant le départ et durant les arrêts. Le traceur GPS est une solution. Sans empêcher le vol, il permet de localiser son bagage et d'être alerté si celui-ci est déplacé.

HAUSSE DE LA TAXE SUR LES BOISSONS SUCREES : POUR NOTRE BIEN



Cette taxe a été créée en 2012, réformée en 2018 et renforcée dans le budget 2025. Variable de 4cts à 35cts par litre en fonction du taux de sucre ajouté, elle ambitionne certes de dissuader le consommateur d'acheter ce type de boisson, mais veut surtout inciter les industriels à revoir leur formulation. Cela semble avoir marché en Grande-Bretagne. L'OMS préconise une taxe de 20 %,

L'OFFRE FRANCE IDENTITE S'ETEND A LA CARTE GRISE

Depuis le 30 juin 2025, notre certificat d'immatriculation est enregistrable sur l'appli France Identité comme nos cartes identité, permis de conduire, carte Vitale ou justificatif de billet de train. Cette appli doit nous simplifier la vie lors de contrôles ou de demandes de justificatif. Elle se veut aussi sécurisée. France Identité peut devenir ainsi notre portefeuille numérique... s'il est compatible à la norme NFC.

ULTRA FASHION, HYPER DECHETS !



Le marché du textile a connu une transformation rapide avec une explosion des ventes d'ultra fast-fashion, **comme en témoigne SHEIN qui a vu ses ventes en France augmenter de 850% depuis 2020**, ce qui a conduit à une surconsommation et à une accumulation massive de textiles usagés. Les associations de l'Économie Sociale et Solidaire, telles que Mains Ouvertes et Emmaüs63, font face à des difficultés croissantes pour gérer l'afflux de textiles à trier et à valoriser, se retrouvant souvent débordées et à court de solutions.

Voici les consignes à respecter sachant qu'elles peuvent être différents d'une collectivité à l'autre.. Globalement, pour les textiles en très bon état, il convient de les déposer directement auprès des associations de réemploi et friperies en ayant pris soin de les contacter au préalable. **Pour les textiles hors d'usage, abîmés ou sales, il faut les déposer en déchetteries** en vue d'un recyclage lorsqu'un exutoire est disponible. Pour rappel, les textiles ne doivent pas être déposés dans les bacs à ordures gris ou jaune et encore moins sur la voie publique.

DONNEZ POUR VOTRE ASSOCIATION !

Vous le savez, l'UFC QUE CHOISIR CLERMONT FERRAND fonctionne grâce à vos cotisations de membres et à vos dons. Nous vous rappelons que le montant de vos dons est déductible de votre revenu pour 66 %, dans la limite de 20% du revenu imposable. Plus concrètement : si vous avez donné 100 euros à une association, vous aurez le droit à une réduction d'impôt de 66 euros. Pour des impôts s'élevant à 1000 euros, par exemple, vous ne devrez finalement payer que 934 euros grâce à ces 66 euros de réduction d'impôt. Nous vous rappelons que seuls peuvent être comptabilisés les dons versés avant la fin de l'année 2025. Ainsi, vous pourrez renforcer l'action de votre association et alléger vos impôts.

Trouvez d'autres informations sur notre site internet <https://clermontferrand.ufcquechoisir.fr>